



## Demande d'information importante

Par **sandra68**, le **07/12/2009** à **15:37**

Bonjour,

voilà je suis passé à la sous-préfecture car je dois recevoir ma carte de séjour qui apparemment est prête mais n'est pas encore arrivée !!

Jusqu'à présent j'avais un récépissé qui arrive à terme le 10 décembre et on refuse de m'en fournir un autre car ma carte va arriver !!! Or le gros souci c'est que je viens d'avoir un contrat de 7 mois et on me dit que sans récépissé ou sans carte de séjour mon contrat sera interrompu!!!

Que puis-je faire? On a-t-il le droit de me laisser sans papier le temps que ma carte arrive? Je suis dans l'impasse j'ai une famille quand même je n'ai pas envie que l'on m'arrête ce contrat ce n'est quand même pas de ma faute!!!

Par **chris\_idv**, le **07/12/2009** à **23:16**

Bonjour,

Il est normal qu'un employeur vous demande de justifier de la régularité de votre séjour en France: en l'absence d'un titre de séjour en règle l'employeur pourrait être tenu responsable en cas de contrôle par l'inspection du travail.

Repassez à la sous-préfecture le 10 décembre, puis tous les jours si nécessaire jusqu'à ce que vous ayez votre titre de séjour.

Cordialement,

Par **sandra68**, le **08/12/2009** à **09:05**

je vous remercie pour votre reponse ce matin est par chance j ai reçu un email me disant que la carte est arrivé !!! donc quel bonheur

cordialement,

sandra